

VERNEUIL PARTICIPATIONS
Société anonyme au capital de 10.992.650 €
Siège social : 29, rue Viala - 75015 PARIS
R.C.S. Paris B 542.099.890

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2011

Paris, le 3 octobre 2011

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) s'est réunie comme prévu le jeudi 29 septembre 2011 et a, notamment approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, renouvelé le mandat de 2 administrateurs, entériné la non dissolution de la Société et adopté les différentes modifications des statuts proposées.

Le résultat du vote des résolutions qui ont été proposées par le Conseil d'Administration est le suivant :

Résolutions ordinaires	Résultat des votes
1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs	Adoptée à l'unanimité
2 - Affectation du résultat de l'exercice	Adoptée à l'unanimité
3 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Adoptée à l'unanimité
4 - Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	Adoptée à l'unanimité
5 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric DOULCET	Adoptée à la majorité
6 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrice DECAIX	Adoptée à la majorité
7 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Adoptée à l'unanimité
Résolutions extraordinaires	Résultat des votes
8 - Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce : dissolution anticipée ou non de la Société (non dissolution)	Adoptée à l'unanimité
9 - Modification de l'article 1 des statuts	Adoptée à la majorité
10 - Modification de l'article 2 des statuts	Adoptée à l'unanimité
11 - Modification de l'article 4 des statuts	Adoptée à l'unanimité
12 - Modification de l'article 6 des statuts	Adoptée à l'unanimité
13 - Modification de l'article 8 des statuts	Adoptée à l'unanimité
14 - Modification de l'article 9 des statuts	Adoptée à l'unanimité
15 - Modification de l'article 10 des statuts	Adoptée à l'unanimité
16 - Modification de l'article 11 des statuts	Adoptée à l'unanimité
17 - Modification de l'article 12 des statuts	Adoptée à l'unanimité
18 - Modification de l'article 13 des statuts	Adoptée à l'unanimité
19 - Modification de l'article 14 des statuts	Adoptée à l'unanimité
20 - Modification de l'article 15 des statuts	Adoptée à l'unanimité
21 - Modification de l'article 16 des statuts	Adoptée à l'unanimité
22 - Modification de l'article 17 des statuts	Adoptée à l'unanimité
23 - Modification de l'article 18 des statuts	Adoptée à l'unanimité
24 - Modification de l'article 19 des statuts	Adoptée à l'unanimité
25 - Modification de l'article 20 des statuts	Adoptée à l'unanimité
26 - Modification de l'article 21 des statuts	Adoptée à l'unanimité
27 - Modification de l'article 25 des statuts	Adoptée à l'unanimité
28 - Modification de l'article 26 des statuts	Adoptée à l'unanimité
29 - Modification de l'article 27 des statuts	Adoptée à l'unanimité
30 - Modification de l'article 28 des statuts	Adoptée à l'unanimité
31 - Modification de l'article 29 des statuts	Adoptée à l'unanimité
32 - Modification de l'article 30 des statuts	Adoptée à l'unanimité
33 - Modification de l'article 31 des statuts	Adoptée à l'unanimité
34 - Modification de l'article 32 des statuts	Adoptée à l'unanimité
35 - Modification de l'article 33 des statuts	Adoptée à l'unanimité
36 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Adoptée à l'unanimité

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possédaient ensemble 1.073.906 actions représentant le même nombre de voix, soit 97,69% des actions ayant le droit de vote.

A la date de l'assemblée, le capital de la Société est constitué de 1.099.265 actions représentant autant de droits de vote.

VERNEUIL PARTICIPATIONS est cotée sur NYSE Euronext Paris TM – Compartiment C

ISIN : FR0000062465 – Mnémono : VRNL – Reuters : TCNP.PA

Retrouvez toute l'actualité de Verneuil Participations sur www.verneuil-participations.com